

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2025

DCM : N° 2025-12-01

OBJET : ACQUISITION IMMOBILIÈRE – BATIMENT SUCCESSION CELINE VERGEY

**L'an deux mil vingt-cinq
Le dix-sept décembre**

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20251217-2025_12_01-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 22/12/2025
Convocation du Conseil du
12/12/2025

Membres en exercice : 18

Membres présents : 17

Ayant pris part au
vote : 17

Ayant donné
procuration : 0

Résultat du vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHERNY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHERNY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND,

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment appartenant à la succession de Mme Céline VERGEY est en vente.

Ce bien concerne 4 parcelles d'une surface totale de 1617 m² :

- ZM 75 d'une surface de 452 m²
- ZM 299 d'une surface de 940 m²
- ZM 301 d'une surface de 75 m²
- ZM 303 d'une surface de 150 m²

Il informe également que ce bien est situé à côté de l'aire de jeux « Le Parc des Diabolos » du nouveau site scolaire unique et qu'il est accessible depuis la Grande Rue et depuis la route de Mérey.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une estimation par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs avait été demandée en 2023 ainsi qu'une prolongation de la durée de validité de cet avis des Domaines. De ce fait la validité de l'avis domanial est reconduite jusqu'au 27/01/2026.

Il rappelle également le courrier du 13/01/2025 envoyé à Maître ZEDET l'informant de la volonté de la commune d'acquérir ce bâtiment pour un montant de 260 000.00 € et demandant également que ce bien soit vide - évacuation des divers mobiliers et matériaux – véhicule, pneus, fût....

Il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Maître Caroline ZEDET indiquant que l'étude avait eu l'accord de l'ensemble des héritiers de Mme Céline VERGEY pour la vente de ces parcelles pour un montant de deux cent soixante mille euros (260 000.00 €).

Après l'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'achat de ces 4 parcelles au prix de deux cent soixante mille euros (260 000.00 €),
- Autorise le Maire à signer tout acte se référant à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

Berger
LeVault

ID : 025-200082758-20251217-2025_12_01-DE

Le Maire,
Maxime GROSHERNY

